

D2024-35

VILLE DU PECQ

DECISION

1.1 MARCHES PUBLICS

Objet : Convention pour une journée pédagogique

Laurence BERNARD, Maire de la ville du Pecq,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2122-22,

Vu le Code de la Commande Publique, et notamment ses articles L2122-1 et R2122-8,

Vu la délibération n° 22-2-6 du conseil municipal du 6 avril 2022 autorisant Mme le Maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, des marchés et des accords-cadres passés selon une procédure adaptée concernant les fournitures et/ou les services ainsi que des marchés et des accords-cadres passés selon une procédure adaptée jusqu'à 500 000 € HT inclus concernant les travaux, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Considérant la nécessité de signer une convention de formation pour prendre en charge une prestation pour le service Petite Enfance dans le cadre d'une journée pédagogique.

Vu le projet de convention établi à cet effet,

DECIDE

De signer avec la société Ma Vie en Sport sise 20 rue Greneta, 75 002 Paris une convention pour l'organisation d'une prestation de 2 séances de sport, dans le cadre d'une journée pédagogique, destinée au service Petite Enfance, pour un montant total de 500 € HT soit 600 € TTC.

De préciser que la date de la prestation est fixée au lundi 11 mars 2024 après-midi.

D'indiquer que les membres du conseil municipal seront informés de cette décision lors de la prochaine réunion du conseil municipal.

Le Pecq, le 28/02/2024



Le Maire,

Laurence BERNARD

Accusé de réception en préfecture
078-217804814-20240228-D2024-35-CC
Date de télétransmission : 05/03/2024
Date de réception préfecture : 05/03/2024